

RÈGLEMENT OFFICIEL

TRAIL BLEU • DIMANCHE 14 MARS 2027

Association Trail Bleu • 49 rue Jean Mermoz, 78620 L'Étang-la-Ville

Président : Tom Queguiner • contact@trailbleu.com • 06 85 18 32 97

GÉNÉRALITÉS

L'événement Trail Bleu, qui se déroulera le dimanche 14 mars 2027, est organisé par l'association Trail Bleu. La partie course à pied de l'événement répond à la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). L'organisateur se réserve expressément le droit de modifier, compléter ou adapter, à tout moment et sans préavis, les dispositions du présent règlement en fonction des impératifs de sécurité, des conditions météorologiques, des décisions des autorités administratives ou de toute autre contrainte indépendante de sa volonté. Les participants s'engagent à s'y conformer sans réserve.

LIEU ET ACCÈS

L'ensemble de l'organisation (accueil, départs, arrivées, podiums, village animations) se situe sur les sites du Stade du Val des Sources et de l'Auberderie (Chemin de l'Auberderie, 78620 L'Étang-la-Ville). Les emplacements de stationnement pour véhicules étant très restreints sur place, l'accès au site devra s'effectuer à pied ou via les transports en commun (la gare de L'Étang-la-Ville est située à 500m du départ, Rue Pasteur).

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions et les paiements s'effectuent uniquement en ligne sur la plateforme internet officielle Protiming. Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course ou la veille. Tout engagement est ferme et définitif, et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

- **Course L'Écureuil (6 KM - 100D+)** : 15 €
- **Course La Chevreuil (15 KM - 300D+)** : 25 €
- **Course La Sanglier (25 KM - 450D+)** : 35 €

Un goodies éco-responsable est compris dans l'inscription et sera remis à chaque participant lors du retrait des dossards.

Annulation : En cas d'annulation de la course par les autorités compétentes (Préfecture, Mairie, Gendarmerie, ONF) ou pour cas de force majeure (météo, urgence sanitaire), un remboursement au prorata des frais engagés et hors frais de commission de la plateforme sera effectué.

PROGRAMME ET HORAIRES

Samedi 13 mars 2027 : Retrait des dossards de 10h00 à 19h00 sur le site de l'Auberderie.

Dimanche 14 mars 2027 : Retrait des dossards possible le matin même de 07h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve sur le site du Stade du Val des Sources. Départs et arrivées sur le Stade du Val des Sources. Un briefing obligatoire est réalisé sur la ligne de départ 10 minutes avant chaque session.

- **La Sanglier (25 KM)** : Départ à 09h00 (Course à pied compétitive)
- **La Chevreuil (15 KM)** : Départ à 09h30 (Course à pied compétitive)
- **L'Écureuil (6 KM - Course)** : Départ à 10h00 (Course à pied compétitive)
- **L'Écureuil (6 KM - Randonnée)** : Départ à 10h15 (Marche non compétitive)

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET JUSTIFICATIFS MÉDICAUX

Conformément aux règles de la FFA en vigueur, les modalités d'inscription diffèrent selon le format et l'âge :

1. Âges minimums requis et catégories (Saison 2026/2027) :

- **L'Écureuil (6 KM - Course)** : Ouvert à partir de la catégorie **Minime (U16)**, soit les jeunes nés en 2012 et 2013 (et catégories supérieures). La distance maximale réglementaire FFA pour les minimes étant fixée à 5 km, ce tracé bénéficie d'une dérogation ou s'aligne sur la tolérance de surclassement sous réserve d'autorisation parentale.
- **L'Écureuil (6 KM - Randonnée)** : Format non compétitif, ouvert aux mineurs de tous âges accompagnés d'un adulte responsable, sans restriction de catégorie.
- **La Chevreuil (15 KM)** : Ouvert uniquement à partir de la catégorie **Cadet (U18)**, soit les jeunes nés en 2010 et 2011 (et catégories supérieures). La distance maximale autorisée par la FFA pour les Cadets est strictement de 15 km.
- **La Sanglier (25 KM)** : Ouvert uniquement à partir de la catégorie **Junior (U20)**, soit les jeunes nés en 2008 et 2009 (et catégories supérieures). La distance maximale autorisée pour les Juniors est de 25 km.

2. Justificatifs médicaux et administratifs pour les mineurs :

Pour tout participant mineur sur les formats compétitifs (Courses 6K et 15K), l'inscription sur Protiming requiert obligatoirement :

- Une ****autorisation parentale**** signée par le représentant légal (modèle fourni par l'organisateur).
- ET soit une licence FFA valide (type Compétition), soit le renseignement conjoint par le mineur et son responsable du ****Questionnaire de Santé pour Mineurs****. Si toutes les réponses sont négatives, une attestation parentale suffit. En cas de réponse positive à l'une des questions, la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 6 mois, est requise.

3. Formats Compétitifs pour les Majeurs :

Le certificat médical papier n'est plus accepté. Tout participant majeur doit obligatoirement présenter lors de son inscription sur Protiming une licence FFA valide ou une attestation du Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois.

BARRIÈRES HORAIRES

Pour des raisons de sécurité et de gestion des postes de secours, l'heure maximale d'arrivée pour l'ensemble des épreuves (Sanglier, Chevreuil, Écureuil) est fixée à **15h00**. Les coureurs hors délais seront arrêtés.

CHRONOMÉTRAGE ET DOSSARDS

Le chronométrage est assuré par la société Protiming via des puces électroniques intégrées au dossard. Au moment du retrait des dossards (le samedi ou le dimanche matin), une pièce d'identité avec photo sera exigée. Le dossard doit être porté de manière visible et intégrale pendant toute la durée de l'épreuve. Toute rétrocession de dossard est strictement interdite et engage la responsabilité du cédant en cas d'accident.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDÉ

Obligatoire pour tous (Courses & Randonnée) : Un gobelet personnel (éco-tasse) obligatoire (aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements), le dossard porté de manière visible, un téléphone portable chargé, et une pièce d'identité.

Obligatoire supplémentaire (Courses Sanglier & Chevreuil) : Une réserve d'eau minimale de 0,5 L, un sifflet, une couverture de survie, et une réserve énergétique solide ou liquide.

RAVITAILLEMENTS, COMPORTEMENT ET ENVIRONNEMENT

L'événement est régi par le principe de la semi-autosuffisance. Les points d'approvisionnement (solide et/ou liquide) sont positionnés sur les parcours de la manière suivante :

- **Course L'Écureuil (6 KM - Course & Randonnée)** : Uniquement à l'arrivée.
- **Course La Chevreuil (15 KM)** : Deux points de ravitaillement, au KM 8,5 et à l'arrivée.
- **Course La Sanglier (25 KM)** : Quatre points de ravitaillement, au KM 8,5, au KM 17, au KM 22 et à l'arrivée.

Priorité ONF et Partage de l'Espace Forestier : Les parcours du Trail Bleu empruntent le domaine forestier public. Les agents du Domaine de l'Office National des Forêts (ONF) en mission ou en déplacement restent prioritaires sur tous les tracés. De plus, les participants (coureurs et randonneurs) s'engagent à respecter scrupuleusement les autres usagers de la forêt (promeneurs, cavaliers, cyclistes). Tout comportement irrespectueux ou dangereux envers autrui pourra faire l'objet d'une mise hors course immédiate.

Engagement Éco-Responsable : Le Trail Bleu traverse des espaces forestiers protégés. Tout jet de débris (emballages, gels, bouteilles) en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements entraînera une **disqualification immédiate et systématique** du concurrent.

ASSURANCE, SÉCURITÉ ET SOINS

L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant l'événement. Il incombe aux participants non licenciés de souscrire personnellement une assurance "Individuel Accident". La sécurité médicale est assurée par un médecin coordinateur et une association de secouristes agréée. Tout coureur faisant appel à un secouriste se soumet à son autorité et accepte ses décisions (y compris la mise hors course pour raisons médicales).

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de sa participation à la manifestation, le participant autorise expressément l'Organisateur, à titre gratuit, ainsi que toute personne agissant avec son autorisation, à réaliser des photographies, captations vidéo et enregistrements audiovisuels sur lesquels il pourrait apparaître.

Le participant autorise l'Organisateur à reproduire, représenter, diffuser et exploiter son image, sa voix et, le cas échéant, ses nom et prénom associés à cette image, à des fins d'information, de communication et de promotion de la manifestation sportive ainsi que de ses éditions futures. Cette autorisation est consentie pour tous supports de communication, connus ou inconnus à ce jour, notamment : sites internet et applications de l'Organisateur ; réseaux sociaux ; brochures, affiches, dépliants et supports publicitaires ; communiqués et dossiers de presse ; publications institutionnelles ou promotionnelles ; supports audiovisuels de présentation de l'événement.

L'autorisation est accordée pour le monde entier et pour une durée de dix (10) ans à compter de l'acceptation du présent règlement. L'Organisateur s'interdit toute utilisation de l'image du participant susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée. Le participant reconnaît ne pouvoir prétendre à aucune rémunération, indemnité ou contrepartie du fait de l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus.

Le participant peut retirer son consentement à tout moment pour les exploitations futures en adressant sa demande à l'Organisateur à l'adresse suivante : **contact@trailbleu.com**. Ce retrait ne remettra pas en cause la licéité des utilisations réalisées antérieurement à sa demande. Enfin, compte tenu du caractère public de la manifestation sportive, le participant est informé que des prises de vues d'ensemble du public, du peloton ou des zones de départ, d'arrivée et de ravitaillement pourront être réalisées et diffusées sans identification particulière des personnes concernées.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive, l'Organisateur, agissant en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, collecte et traite les données personnelles des participants.

1. Finalités du traitement

Les données personnelles collectées sont nécessaires : à l'enregistrement et à la gestion des inscriptions ; à la vérification des conditions de participation et des justificatifs requis ; à l'établissement des listes de départ et des classements ; à la gestion de la sécurité des participants et des interventions de secours en cas de nécessité ; à l'organisation logistique de l'événement ; à la communication avec les participants concernant la manifestation ; au respect des obligations légales et réglementaires applicables ; à l'établissement de statistiques anonymisées relatives à l'événement. Sous réserve du consentement préalable du participant lorsque celui-ci est requis, les données pourront également être utilisées à des fins d'information sur les futures éditions de l'événement ou sur d'autres manifestations organisées par l'Organisateur.

2. Données traitées

Les catégories de données susceptibles d'être collectées comprennent notamment : identité, coordonnées, date de naissance, sexe lorsque nécessaire à l'organisation sportive, nationalité, données relatives à la participation sportive, résultats, numéro de dossard, contact d'urgence, ainsi que tout document justificatif exigé par la réglementation sportive applicable.

3. Publication des résultats

Le participant est informé que son nom, prénom, catégorie, club ou équipe d'appartenance, numéro de dossard, temps réalisé et classement pourront être publiés sur les supports de communication de l'Organisateur ainsi que sur les sites internet ou applications de Protiming dédiés au chronométrage et à la diffusion des résultats. Cette publication est nécessaire à l'organisation et à la transparence de la compétition sportive.

4. Destinataires des données

Les données sont accessibles aux seules personnes habilitées de l'Organisateur et, lorsque cela est nécessaire, à ses sous-traitants intervenant dans le cadre de l'organisation de l'événement (Protiming pour l'inscription et le chronométrage, hébergeur informatique, assureur, prestataires de sécurité et de secours, etc.), ainsi qu'aux fédérations sportives, autorités administratives ou organismes légalement habilités. L'Organisateur veille à ce que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

5. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées et conformément aux obligations légales applicables. Les données relatives aux résultats sportifs pourront être conservées et archivées pendant une durée compatible avec les besoins historiques, statistiques et sportifs de l'événement.

6. Droits des participants

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que, lorsque le traitement repose sur son consentement ou sur un contrat, d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Organisateur à l'adresse suivante : **contact@trailbleu.com**. Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

7. Communications commerciales

Sauf consentement exprès du participant ou autre fondement juridique applicable, les données personnelles ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale par des tiers. Le participant peut à tout moment s'opposer à la réception de communications promotionnelles adressées par l'Organisateur selon les modalités indiquées dans chaque communication.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET ÉTHIQUE

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'une des courses ou randonnées de l'événement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation.